



Photo Le DU/Stéphane MARC

ARDÈCHE ET DRÔME
Facture énergétique : comment les boulangers tentent de survivre

P. 3

LE DAUPHINÉ

libéré

1,40 €

oebra | AUBENAS, PRIVAS, VALLÉE DU RHÔNE | 07A
Lundi 16 janvier 2023

AUBENAS

Les grandes ambitions du groupe Mazet

P. 6



SHOWROOM de 2 000 m² • 30 000 m² de stock
OUVERT LE SAMEDI INON STOP de 8H à 18H

COMPTOIR DU CARRELAGÉ
Matériaux pour Carrelages et Placo

26920 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE - 04 75 58 84 15
ST-MARCEL

ARDÈCHE | PROJET CONTROVERSÉ DU COMPLEXE RELIGIEUX

Ce que révèle l'étude environnementale



DRÔME ET ARDÈCHE

SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER

Projet controversé du complexe religieux : ce que dit l'étude environnementale

Une étude environnementale est au cœur de la bataille sur le projet du complexe religieux, à Saint-Pierre-de-Colombier (Sud-Ardèche). Le Dauphiné libéré a pu consulter les 90 pages du document, pas encore révélé au public.

1. L'étude qui a fait suspendre le chantier

Le chantier du projet controversé du complexe religieux porté par la Famille missionnaire de Notre-Dame (FMND), à Saint-Pierre-de-Colombier, avait été suspendu par la préfecture à l'automne 2020. La cause : une étude environnementale "quatre saisons" n'avait pas été menée. Alors que le rapport a été rendu le 30 mai 2022, le préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux, en a rendu compte plus de six mois plus tard, le 5 janvier, devant les élus du parc naturel régional des Monts d'Ardèche (Le Dauphiné libéré du 7 janvier). Mais il n'a pas voulu détailler cette étude, précisant que celle-ci était disponible sur demande. Ce qui agace les opposants

au projet, estimant que le représentant de l'État joue la montre. « Nous avons seulement jusqu'au 29 janvier pour faire un recours », ont-ils rappelé lors de la manifestation, samedi 14 janvier devant la préfecture de l'Ardèche à Privas (Le Dauphiné libéré du 15 janvier).

2. 90 pages "confidentielles"

Le Dauphiné libéré a pu consulter les 90 pages de l'étude avec "confidentiel" inscrit en gros sur chacune d'entre elles. Si le document est épais, de nombreuses pages sont consacrées à la méthodologie, à des cartes ainsi qu'aux annexes. Il revient sur ce que prévoit de construire la Famille missionnaire, détaille les conséquences des travaux déjà menés sur la faune et la flore et celles des chantiers à venir (lire par ailleurs).

3. La conclusion générale

La conclusion générale de l'étude tient en quelques lignes : "Sous réserve de la mise en œuvre de l'ensemble des



Le projet de la Famille missionnaire de Notre-Dame, prévu à Saint-Pierre-de-Colombier (Sud-Ardèche), est fortement contesté. Avant que les travaux ne soient suspendus pendant plus de deux ans, la passerelle avait déjà été construite. Photo Le DL/Anthony GONZALEZ

mesures d'évitement et de réduction préconisées, le projet aura globalement une incidence négligeable, voire positive sur l'ensemble des cortèges (ensemble des espèces qui vivent dans la zone géographique concernée, NDLR). Il n'engendrera donc aucun impact résiduel négatif significatif sur les espèces protégées. Une deman-

de de dérogation au titre des espèces protégées n'est en conséquence pas jugée nécessaire." Ce qui a amené à la Famille missionnaire d'affirmer dans un communiqué daté du 11 janvier : "Les inquiétudes liées aux problématiques écologiques sont désormais levées." Le préfet de l'Ardèche s'est, de son côté, basé sur ces

conclusions pour autoriser la reprise des travaux, provoquant la colère des opposants au projet.

4. Les mesures "d'insertion environnementale"

L'étude récapitule, sur plusieurs pages, les "mesures d'insertion environnementale" qui

"sont ou seront prises en compte" au fil de la réalisation du projet. À l'instar de la "conservation au maximum des haies et boisements existants" et de l'absence d'"éclairage pointé en direction de la rivière".

Pour autant, il est aussi souligné que les travaux déjà réalisés ont eu des conséquences sur l'environnement (lire par

L'INFO EN +

■ L'étude menée par Naturalia-Environnement

La Famille missionnaire de Notre-Dame a confié l'étude au cabinet Naturalia-Environnement, dont le siège se situe à Avignon (Vaucluse). La société souligne, sur son site internet, qu'elle a "20 années d'expertise en écologie et de pilotage de dossiers réglementaires écologiques". Elle indique aussi qu'elle "bénéficie à la fois d'une connaissance naturaliste accrue, d'un développement et d'une maîtrise de méthodologies d'investigations ou de solutions écologiques visant à protéger, restaurer ou gérer les écosystèmes".

ailleurs) : "Les travaux de 2019 ont modifié une grande surface des habitats herbacés de la zone d'étude. Les surfaces atténuées (sic) n'abritent presque pas de végétation." Et d'ajouter : "Aucune espèce protégée et/ou à enjeu de conservation notable n'a été recensée sur site."

Robin CHARBONNIER
et Priscilla CATHALAN

Le projet en détail

L'étude présente en détail le projet de complexe religieux de la Famille missionnaire de Notre-Dame.

► Une nouvelle église, dont la plus haute flèche culminerait à 49,5 mètres, avec un parvis et ses annexes souterraines, d'une surface plancher de 7148 m².

► Un bâtiment d'accueil (dit bâtiment Saint-Joseph, d'une surface plancher de 1856 m²), avec garage, parking et chaufferie, dans la continuité de bâti existant.

► Une aire de dépôt et son local de fonction (dit maison Saint-Michel, d'une surface plancher de 50 m²), en rive droite le long de la route départementale 26.

► Une passerelle piétonne (de 67 mètres de long et 7 mètres de large), reliant l'aire de dépôt au parvis de l'église, comportant deux piles dans le lit majeur de la Bourges.

L'emprise du projet est d'environ 19400 m² (comprenant les bâtiments, les voiries et cheminements ainsi que les espaces verts), avec une surface plancher d'environ 9080 m². Près de 4300 m² d'espaces verts de pleine terre seront créés, auxquels s'ajoutent les 2000 m² au-dessus des annexes souterraines de l'église.

■ Des travaux déjà réalisés

Certaines phases du projet ont déjà été réalisées en 2019-2020 : le mur de soutènement le long de la Bourges ; deux murs de soutènement du garage du bâtiment Saint-Joseph en rive gauche ; la passerelle piétonne devant relier le parking à l'église ; l'aire de dépôt des pèlerins (en rive droite) en quasi-totalité. Les lignes électriques ont été enfouies. La rénovation de la maison Saint-Michel est à finaliser.

► Impacts sur la faune et la flore : "Les travaux de 2019 ont modifié une grande surface des habitats herbacés"

Les opposants au projet avancent un impact significatif sur la biodiversité et en particulier sur des espèces d'amphibiens protégées, comme le sonneur à ventre jaune. L'étude a déterminé les incidences du projet sur toute la zone géographique concernée. En ce qui concerne les habitats naturels, le document les qualifie de "perturbés". Il est rappelé que "les travaux de 2019 ont modifié une grande surface des habitats herbacés". Tout en précisant que les enjeux sont "faibles à modérés pour les boisements".

■ L'incidence jugée "assez forte" sur deux espèces protégées, la gomphe à crochets et le sonneur à ventre jaune

Pour la flore, "aucune espèce protégée et/ou à enjeu de conservation notable n'a été recensée sur site", selon l'étude. Après un inventaire réalisé en septembre 2020 et des passages effectués sur l'ensemble des saisons en 2021, aucun individu avec les critères du Ré-



En juin 2020, les opposants au projet avaient installé une zone à défendre. Archives photo Le DL/Fabrice HÉBRARD

séda de Jacquin (*Reseda jacquini*), espèce protégée en Rhône-Alpes selon l'arrêté du 4 décembre 1990, n'a été retrouvé sur le site.

Concernant la faune, l'étude s'est focalisée sur les espèces protégées ayant une présence avérée ou pressentie sur le site. Dans le lit de la Bourges, la gomphe à crochets (libellule) et le sonneur à

ventre jaune (crapaud) présentent un enjeu "assez fort" de préservation dans la région. Ces deux espèces sont d'ailleurs sur la liste rouge de Rhône-Alpes. L'incidence du projet sur ces espèces est aussi jugée "assez forte" par l'étude. Pour les oiseaux, si le martin-pêcheur d'Europe et l'hirondelle rustique présentent un enjeu régional "fort",

l'impact du projet sur eux est jugé "faible" car ces oiseaux ne nichent pas dans la zone. Il en va de même pour la loutre d'Europe, qui transite par le lit de la Bourges. Mais également pour les chauves-souris, le minioptère de Schreibers (enjué "très fort" au niveau régional) et le murin à oreilles échan-crées ("assez fort").

■ Des arbres qui pourraient accueillir des chauves-souris à conserver "dans la mesure du possible"

L'étude décrit également "les mesures d'insertion environnementales". Par exemple, pour préserver l'habitat naturel des chiroptères (chauves-souris), les arbres favorables à leur installation présents dans la zone tampon à défricher selon le code forestier seront "dans la mesure du possible conservés". Pour les amphibiens, un dispositif d'orientation des flux migratoires au niveau de l'aire de dépôt a été mis en place afin de les rediriger vers la prairie située au nord et d'éviter toute destruction d'individus.